



Séance du Jeudi 04 Novembre 2021

Délibération n°20211104\_10

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 53

Pouvoirs : 4

Suppléants : 3

= **VOTANTS : 60**

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : TRANSITION ÉCOLOGIQUE/HABITAT : partenariat avec le CAUE 16 et les 7 communautés de communes de la Charente dans le cadre de la création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé et de l'AMI régional pour 2022**

Le jeudi 04 novembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29/10/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de ST-FRAIGNE.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques.

Absents excusés :

BOIZUMAUULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante

GUYON Jean-Guy - représenté par BELLAUD Maryline - suppléante

MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique

DE LUSTRAC Jean-Marc - pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

-----  
Absents excusés : PERRON Michelle - BOUCHET Eric – BRAUNBARTH Jean-Philippe – SEVRIT Raymond - JÉROME Géraldine.

Absents non excusés : BLANCHON Alain – BEAU Jean-Yves – BOURABIER Jacques – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques -

Secrétaire de séance : Christine SOURY.

**Objet : TRANSITION ÉCOLOGIQUE/HABITAT : partenariat avec le CAUE 16 et les 7 communautés de communes de la Charente dans le cadre de la création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé et de l'AMI régional pour 2022**

*Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte « TEPCV » qui vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs,*

*Vu la délibération n°20210527\_11 du 27 mai 2021 relative aux débats sur l'opportunité de s'engager aux côtés du CAUE et des autres EPCI de la Charente pour la création d'une plateforme de la rénovation énergétique,*

*Vu l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine relatif au déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022,*

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'une des mesures « phares » de la Loi précitée est la création des plateformes territoriales pour la rénovation énergétique.

Portées par les collectivités, les plateformes territoriales de la rénovation énergétique fournissent aux citoyens des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de leur projet de rénovation, ceci de manière gratuite et indépendante. Le but de ces plateformes est de regrouper tous les acteurs afin d'encourager les démarches en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments et notamment de l'habitat.

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que jusqu'au 31/12/2021, l'ADEME et la Région finançaient à 100 % le service public d'information et de conseil à la rénovation énergétique de l'habitat « SPPEH ».

Aujourd'hui, en Charente, le Point Info Energie hébergé par le CAUE assure ce service qui est composé de 2 agents à temps plein. Il s'agit d'un service déployé à l'échelle départementale, majoritairement assuré par téléphone. Il n'existe pas, à ce jour, de permanence territoriale établie sur le territoire de la communauté de communes.

A compter du 1er janvier 2022, devront être mises en place, via les EPCI (à l'échelle d'un bassin de population minimum de 100 000 habitants) et sous l'égide de la Région des « plateformes de la rénovation énergétique » qui doivent assurer les missions de service public de la performance énergétique de l'habitat et du petite tertiaire privé « SPPEH ».

Les « actes » à réaliser par la « plateforme » :

Les missions obligatoires :	Les missions optionnelles :
<b>Au profit des particuliers :</b>	
Information de 1er niveau	
Conseil personnalisé « ménages »	Conseil personnalisé « copropriétaires »
Accompagnement avant travaux	
Animation/sensibilisation/communication	
<b>Au profit du petit tertiaire privé :</b>	
Information de 1er niveau	
	Conseil personnalisé
Animation/sensibilisation	
<b>Au profit des professionnels du bâtiment :</b>	
Animation/sensibilisation/communication	
<b>Au profit des collectivités publiques :</b>	
	Information de 1 <sup>er</sup> niveau
	Conseil personnalisé

Pour rappel, le CAUE de la Charente a répondu, sous couvert des 9 intercommunalités (EPCI) de la Charente, à l'appel à projet régional de septembre 2020. Cet appel à projet invitait les territoires à s'organiser pour la mise en place de ce service « SPPEH ».

Le CAUE est donc aujourd'hui identifié en tant que « plateforme en devenir » à l'échelle de la Charente (350 000 habitants) et répondra à l'AMI régional pour le compte des 7 communautés de communes de la Charente.

Les 2 agglomérations ont fait le choix de créer leur propre « plateforme de rénovation énergétique » disposant des services dédiés en interne.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Région souhaiterait à minima que les territoires s'organisent à une échelle d'au moins 100 000 habitants.

Suite aux 3 comités de pilotage qui se sont tenus sur le sujet piloté par le CAUE en lien avec la Région et les 9 EPCI de la Charente, il est proposé d'intégrer, pour l'année 2022, la plateforme de rénovation énergétique pilotée par le CAUE16 et regroupant les 7 communautés de communes (hors agglomérations d'Angoulême et de Cognac, qui disposent de leur propre service en interne).



Monsieur le Vice-Président précise que l'AMI régional est une opportunité pour les EPCI de :

- ✓ Etre pleinement reconnues dans leurs compétences « Energie » et « Habitat »
- ✓ Renforcer leur politique de soutien à la rénovation énergétique du logement ou d'investir ce domaine d'action, d'obtenir des moyens pour mettre en œuvre les objectifs « Rénovation énergétique » de leurs projets de territoires PCAET, TEPOS, PLH...,
- ✓ Offrir à leurs citoyens un service en proximité en mobilisant les différents acteurs et partenaires locaux de l'énergie et de l'habitat ;
- ✓ Pouvoir offrir un guichet unique « Habitat » en regroupant dans un même « service » la Plateforme et les politiques habitat portées (PIG, OPAH...);
- ✓ Lutter contre la précarité énergétique qui touche notamment les ménages les plus modestes ;
- ✓ Développer le marché de la rénovation énergétique pour les entreprises locales de leurs territoires et de les accompagner dans l'évolution de leur offre. Dans le contexte de crise économique actuelle, l'implication des collectivités dans la politique de rénovation énergétique du logement constitue plus que jamais un levier de redynamisation économique des territoires.

Monsieur le Vice-Président expose le budget prévisionnel 2022 de la plateforme tel que présenté par la CAUE16 lors du comité de pilotage du 15 octobre dernier :



## SPPEH - 2022

### PROPOSITION DE RÉPONSE A L'AMI - BUDGET PRÉVISIONNEL

#### DEPENSES

Salaires et cotisations .....	110 000 €
Formation .....	3 000 €
Communication .....	5 000 €
Charges de structure .....	10 000 €
Fonctions support .....	15 000 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>143 000 €</b>

#### RECETTES

##### Participation SARE - Région

Part SARE+Région actes de conseil .....	27 854 €
Part Région+SARE animation .....	24 391 €
Compensation Région faible densité .....	8 000 €
<b>TOTAL financement SARE + Région .....</b>	<b>60 245 €</b>

##### Part CAUE

Autofinancement CAUE .....	25 000 €
----------------------------	----------

##### Part EPCI

Participation 0,28€/ hab. (subvention forfaitaire).....	39 401 €
---------------------------------------------------------	----------

Restant à financer .....18 354 €

L'engagement financier de la communauté de communes Cœur de Charente serait le suivant au titre de l'année 2022 : 21 979 habitants x 0,28 € = 6 154 €/an.

Lors du conseil communautaire du 27 mai dernier, il avait été demandé que le service se déploie sur le maillage des *Maisons France Service* (devenu des *Espaces France Services*). Il est donc demandé au CAUE porteur de la future plateforme de rénovation énergétique de se déployer, en proximité, sur les *Espaces France Services* du territoire.

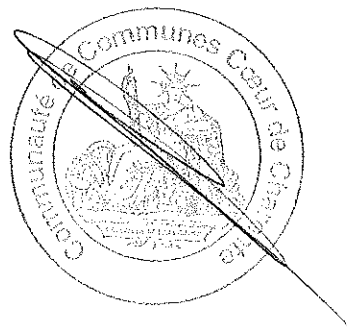
**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER les modalités de mise en place de la plateforme de rénovation énergétique de la Charente portée par le CAUE16 pour le compte des 7 communautés de communes ;**
- **D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre du BP 2022 ;**
- **D'AUTORISER le CAUE de la Charente à répondre au nom de la communauté de communes Cœur de Charente à l'Appel à manifestation d'intérêt de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le CAUE et les communautés de communes de la Charente, et tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**



**AR Prefecture**

016-200072023-20211104-20211104\_10-DE  
Reçu le 18/11/2021  
Publié le 18/11/2021